

Attribut de la souveraineté, élément fédérateur d'une Nation, la langue – ou les langues – est en soi un objet juridique (*langue officielle...*). Mais il existe aussi une langue juridique, langue conceptuelle au service d'un système juridique et qui est le reflet d'une culture juridique.

Droit et langues ont eu longtemps des limites géographiques communes. Mais avec l'intensification des relations internationales, des échanges commerciaux, des programmes de coopération... un besoin de compréhension mutuelle des systèmes juridiques est apparu ; simultanément, l'élaboration à grande échelle d'un droit supranational a ravivé la nécessité de dépasser les obstacles linguistiques.

A l'occasion de la parution du *Lexique juridique français-vietnamien* qu'elle a réalisé, la Maison du Droit Vietnamo-Française se propose d'aborder ces différentes questions, tant d'un point de vue théorique que pratique, dans le cadre d'une conférence à l'issue de laquelle il sera procédé à une cérémonie officielle de remise d'ouvrages par l'Organisation Internationale de la Francophonie, institution partenaire de ce projet.

Renseignements et inscriptions mdvf@maisondudroit.org

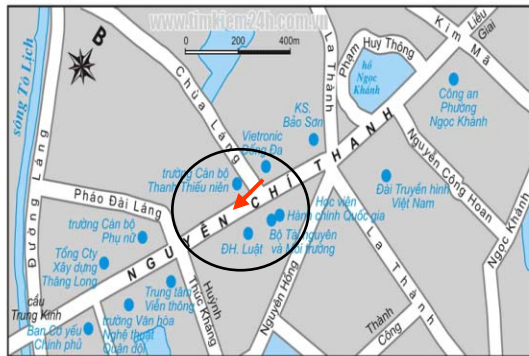
Tel : (84-4) 38 35 18 99

Fax : (84-4) 38 35 20 80

Site web : www.maisondudroit.org

Date limite d'inscription : 9 juillet 2010

La conférence aura lieu avec traduction simultanée français/vietnamien



CONFÉRENCE

Le droit et les langues

13 juillet 2010

13h30 – 19h

Salle de conférence de la Maison du Droit

87 Nguyen Chi Thanh, Dong Da, Hanoi

Entrée par le numéro 89



PROGRAMME

13h30 *accueil des participants*

14h00 - 15h30 ***Interventions***

❖ la Circulation de la pensée juridique en dehors de ses frontières linguistiques

M. Michel Grimaldi
Professeur à l'Université Paris II

❖ Le droit dans un contexte plurilingue : un défi et une opportunité pour le législateur et pour le juge

M. Lukas Heckendorn *LLM*
Chef du domaine de direction scientifique
Institut Suisse de droit comparé - Lausanne

15h30 - 16h00 ***Pause***

16h00 - 17h30 ***Table ronde***

Thèmes abordés

- ✓ traduction juridique et lexicologie
- ✓ statut, formation, déontologie des interprètes-traducteurs
- ✓ l'accès à l'information juridique dans une langue étrangère
- ✓ Le droit au soutien de la langue
- ✓ le droit et les langues minoritaires
- ✓ la langue dans les contrats et la résolution des litiges

Modérateur : M. Dominique Ponsot *Magistrat, directeur-adjoint de la Maison du Droit Vietnamo-Française*

Avec la participation de

- ✓ Centre de Formation des Interprètes et Traducteurs (CFIT)
- ✓ Académie diplomatique du Vietnam
- ✓ Ambassade de France au Vietnam (SCAC)
- ✓ Cabinet Audier & partners

17h30 - 18h00 ***Présentation officielle***
du Lexique Juridique français-vietnamien

En présence de

M. Patrice Burel
Directeur du Bureau Asie-Pacifique de l'OIF

M. NGUYEN Van Binh
Directeur au Ministère de la Justice
Ancien directeur de la Maison du Droit
Chef du groupe de rédaction du Lexique

18h00 ***cocktail***